



FICHE DONNEES DE SECURITE PLAQUES PROFILEES FIBRES-CIMENT CONFORMES A LA NORME NF EN 494.

I-IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Produit : plaques profilées fibres-ciment conformes à la norme NF EN 494. Récapitulatif des gammes conformes à la classe C1X de la norme précitée et faisant l'objet de la Marque NF.

1.2 Utilisation : couverture en grands éléments en fibres-ciment.

1.3 Noms commerciaux plaques profilées fibres-ciment: PLAKFORT 5 ET 6, PLAKFORT 5 ET 6 COLORPLUS, PLAKFORT 5 ET 6 RURALCO, TEGOLIT PLUS 200, TEGOLIT PLUS 235, ACCESSOIRES.

1.4 Identification du fabricant :

Nom : EDILFIBRO

Adresse : R.N. 10, km 164,700 – 27040 ARENA PO, ITALIE

Téléphone (0039) 03 85 27 28 11

Courriel: secretariat.commercial@edilfibro.it

II-COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Le matériau des plaques est composé d'une matrice de ciment Portland renforcée par des fibres organiques en PVA, de fibres organiques avec fonction de processus de fabrication, comme fibres de polyéthylène et cellulose, des additifs minéraux comme la silice amorphe, des adjuvants et de l'eau.

En cours de fabrication, des renforts en feuilards à base de polypropylène sont incorporés dans l'épaisseur et le sens de la longueur de la plaque dans le flanc de chaque onde.

Les plaques PLAKFORT se déclinent en plusieurs modèles :

Plakfort en teinte gris naturel.

Ruralco colorées par pigments minéraux imprégnés en frais dans la couche superficielle.

Colorplus colorées par pigments minéraux imprégnés en frais dans la couche superficielle, plus application de peinture acrylique à l'eau, par procédé à chaud à base de résines et pigments minéraux.

III-IDENTIFICATION DES DANGERS : les fibres-ciment de nouvelle technologie n'est pas classé comme « préparation dangereuse » selon les dispositions de l'annexe VI de la directive 67/548/EEC (et suivants).

Les fibres-ciment de nouvelle technologie ne présente pas de risque particulier pour l'environnement sous réserve de respecter les recommandations de la section XII, relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales.

IV-DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS A PORTER EN CAS D'URGENCE

Les fibres-ciment étant un matériau compact et stable, ne peut faire l'objet de cas d'urgences.

V-MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les fibres-ciment EDILFIBRO est incombustible (euroclasses : A1)



VI-MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Matériau compact : le stockage sans housse de protection ne comporte pas de risques pour l'environnement.

Précautions individuelles en cas de manutention : manipuler le produit avec des vêtements appropriés comme gants, chaussures de sécurité etc...

Méthodes de récupération du produit : voir point XIII.

VII-PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET MANIPULATION

7.1 Stockage :

Plaques :gerbage maxi des palettes sur deux hauteurs, sur aire plane. Accessoires : ne pas gerber. Prendre tous les soins pour s'assurer de la stabilité des palettes.

7.2 Emploi et manipulation: si les produits sont manutentionnés individuellement, porter les équipements de protections individuels: vêtements appropriés, gants, chaussures de sécurité, etc. En cas de découpe d'éléments du produit il faut préconiser l'utilisation d'un masque anti-poussières et des outils de coupe manuels ou électriques à vitesse lente conformes aux lois en vigueur.

7.3 Manutention palettes : respecter les mesures de sécurité prévues par la loi, à savoir engins conformes aux lois en vigueur etc...

VIII-PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

En cas de coupe d'éléments du produit sur chantier, respecter les préconisations prévues aux points VI et VII.

IX-PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9.1 Densité : elle est au minimum de 1,35g/cm³.

9.2 Absorption d'eau : la plaques fibres-ciment peut absorber jusqu'à 25% de son poids en eau.

9.3 Sécurité incendie : voir point V.

9.4 Norme : voir point I-1.1.

X-STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité : le produit est stable.

10.2 Matières à éviter : néant.

10.3 Matières de décomposition dangereuses : néant.

XI-INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

10.1 Génotoxicité : non répertoriée.

10.2 Cancérogénicité : non répertoriée.



XII-INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité : les fibres-ciment est un matériau stable qui fixe définitivement ses composés et les rends insolubles.

12.2 Mobilité : néant.

12.3 Persistance de dégradabilité : néant.

12.4 Potentiel de bio-accumulation : néant

12.5 Effets nocifs divers : néant.

XIII-INFORMATION SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les fibres-ciment de nouvelle technologie est un matériau inerte, il peut ainsi être confiné en décharge appropriée ou déchetterie respectant la réglementation en vigueur.

XIV-INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Marchandise non dangereuse selon la réglementation des transports.

XV-INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Symbole de danger : néant.

15.2 Constituants principaux : voir point II.

15.3 Maladies professionnelles : néant.

15.4 Maladies à caractère professionnel (hors tableaux) : néant.

15.5 Surveillance médicale spéciale : non concerné

XVI- AUTRES INFORMATIONS

Néant